

2706060

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIETE ANONYME "OUEST-FRANCE"
DU MARDI 14 NOVEMBRE 2006**

Extrait du Procès-Verbal



Le **25** JUIL. 2007
Dépôt N° **90B365**

L'an 2006, le mardi 14 novembre, à 19 heures, dans les bureaux de la Rédaction parisienne de OUEST-FRANCE, 89-91 rue du Faubourg St Honoré (8^e),

Le Conseil s'est réuni sur la convocation du Président.

Administrateurs présents ou représentés:

- Monsieur François Régis HUTIN, Président Directeur Général
- Monsieur Jean BOISSONNAT
- Monsieur Michel CAMDESSUS
- Monsieur Jacques DUQUESNE
- Monsieur François-Xavier HUTIN, représenté par M. François Régis HUTIN
- Mademoiselle Yvonne LE GOAZIOU
- Monsieur Roger LAVIALLE, représenté par M. Louis ESTRANGIN
- Monsieur Jacques MOREAU
- la société SIPA, représentée par Monsieur Louis ESTRANGIN

Assistent également à la réunion :

- Monsieur Louis ECHELARD, Directeur Général de SIPA
- Monsieur Antoine de TARLE, Directeur Général Adjoint de OUEST-FRANCE
- Monsieur Franck GUILLOT, Secrétaire du Comité d'Entreprise
- Monsieur Pascal CAZUGUEL,
- Monsieur Gilles GUYAUX,
- Monsieur Michel LE JEUNE, Membres du Comité d'Entreprise

- Maître Jean-Yves CARRE, Avocat
- Madame Chantal CHEVE, Secrétaire

Absente et excusée :

- Mademoiselle Simonne LOUVIOT, Actionnaire, Chargée de mission

Le Conseil, réunissant la présence effective de la majorité des Administrateurs en exercice, peut valablement délibérer sous la présidence de Monsieur François Régis HUTIN.

Après avoir ouvert la séance, le Président rappelle l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

2° - Questions diverses.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur François Régis HUTIN met successivement aux voix les résolutions suivantes :

DEUXIEME RESOLUTION : NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Sur la proposition du Président Directeur Général, le Conseil d'Administration désigne en qualité de Directeur Général Délégué, pour la durée du mandat du Président-Directeur Général qui expirera en 2011 lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé :

Monsieur Jean-Paul BOUCHER
Demeurant à RENNES (35000) – 10 rue Gutenberg.

Monsieur Jean-Paul BOUCHER cumulera le mandat qui vient de lui être confié avec le contrat de travail qui le lie à la société depuis le 1^{er} février 1993.

Cette deuxième résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Sur la proposition du Président Directeur Général, le Conseil d'Administration désigne en qualité de Directeur Général Délégué, pour la durée du mandat du Président-Directeur Général qui expirera en 2011 lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé :

Monsieur Philippe TOULEMONDE
Demeurant à SAINT GREGOIRE (35760) – Walquentrie Bourg Nouveau.

Monsieur Philippe TOULEMONDE cumulera le mandat qui vient de lui être confié avec le contrat de travail qui le lie à la société depuis le 1^{er} mars 1997.

Cette troisième résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION : POUVOIRS POUR FORMALITES

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait à l'effet d'effectuer toute formalité de publicité, de dépôt au Greffe et d'inscription modificative au Registre du Commerce et des Sociétés.

Cette quatrième résolution est adoptée à l'unanimité.

▲
▲ ▲

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, la séance a été levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et un Administrateur.

Pour copie certifiée conforme



SOCIETE OUEST-FRANCE
S.A. au capital de 300.000 Euros
Siège social : Z.I. Sud-Est
35051 RENNES CEDEX 9

R.C.S. RENNES B 377.714.654

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU JEUDI 30 NOVEMBRE 2006

Extrait de procès-verbal

Le jeudi 30 novembre 2006, à 15 heures 30,

Les actionnaires se sont réunis dans les locaux de OUEST-FRANCE situés 89-91 rue du Faubourg Saint Honoré, Paris (8^e), en Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement sur convocation du Conseil d'Administration.

Toutes les actions étant nominatives, la convocation a été faite par lettre adressée à chaque actionnaire sous pli recommandé le 15 novembre 2006.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par le Président du Conseil d'Administration, Monsieur François Régis HUTIN.

Sont scrutateurs de l'Assemblée les deux membres disposant tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction :

- Monsieur Jean BOISSONNAT
- Monsieur François-Xavier HUTIN

Le bureau de l'Assemblée désigne pour secrétaire :

- Mademoiselle Yvonne LE GOAZIOU

La feuille de présence est vérifiée, puis arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent 149 984 actions sur les 149 988 actions ayant le droit de vote et faisant partie des 150 000 actions formant le capital. L'Assemblée représentant plus du quart du capital est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Maître Jean-Yves CARRE, avocat, assiste à la réunion, Monsieur François CHATEL représentant la Société d'Expertise Comptable KPMG SA, Commissaire aux Comptes, est excusé.

Au titre du Comité d'Entreprise, Messieurs Franck GUILLOT, Secrétaire du Comité d'Entreprise, et Michel LE JEUNE, Délégué du Comité d'Entreprise, sont également présents à cette Assemblée.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire des statuts de la Société,
- une copie de la lettre recommandée de convocation adressée à chaque actionnaire,
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes, accompagnée de l'avis de réception,
- la feuille de présence et les procurations données par les actionnaires représentés.

Il dépose également :

- le rapport du Conseil d'Administration,
- le texte des projets de résolutions,
- les renseignements sur les candidats aux fonctions d'administrateurs,
- la liste des actionnaires.

Le Président rappelle alors l'ordre du jour :

- Nomination de nouveaux administrateurs.
- Pouvoirs.

Il met ensuite successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION – NOMINATION EN QUALITE D'ADMINISTRATEUR DE M. Bruno FRAPPAT

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité d'administrateur, M. Bruno FRAPPAT né le 3 octobre 1945 à Grenoble, demeurant 24 avenue de l'Observatoire à Paris 14^{ème}, pour une durée de six années qui expirera en 2012 lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette première résolution est adoptée à l'unanimité.

**DEUXIEME RESOLUTION – NOMINATION EN QUALITE D'ADMINISTRATEUR DE
M. Benoît LE GOAZIOU**

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité d'administrateur,
M. Benoît LE GOAZIOU né le 24 novembre 1962 à Brest, demeurant 11 rue Cadi Ahmed Benani, Souissi Quartier de la Pinède à Rabat au Maroc, pour une durée de six années qui expirera en 2012 lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette deuxième résolution est adoptée à l'unanimité.

**TROISIEME RESOLUTION – NOMINATION EN QUALITE D'ADMINISTRATEUR DE M.
David GUIRAUD**

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité d'administrateur,
M. David GUIRAUD né le 27 avril 1955 à Neuilly/Seine, demeurant 79 rue Notre-Dame des Champs à Paris 6^{ème}, pour une durée de six années qui expirera en 2012 lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette troisième résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION - POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal en vue d'effectuer toutes formalités de publicité, de dépôt au greffe et d'inscription modificative au registre du commerce et des sociétés.

Cette quatrième résolution est adoptée à l'unanimité.

♦ ♦ ♦

^
^ ^

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé.

LE PRESIDENT,

LES SCRUTATEURS,

LE SECRETAIRE,

Pour copie certifiée conforme

